

LE MARDI 18 AOÛT 2009

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mardi 18 août 2009, à 19 h 00, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu
Jean-Marc Lavoie

Marc Carrière
Raymond Ménard

Monsieur le commissaire Alexandre Iracà a motivé son absence.

Absences

René Langelier

Sylvain Léger

Les représentants du comité de parents:

Jocelyn Fréchette

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Marc Carrière.

Sont également présents :

Maurice Groulx, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Cécile Gauthier, commissaire

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 01-CE (2009-2010)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2009

RÉSOLUTION 02-CE (2009-2010)

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE le procès-verbal du comité exécutif du 27 mai 2009 soit adopté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RAPPORT RELATIF AU MANDAT DE GESTION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- PÉRIODE ESTIVALE 2009 - ACCEPTATION**

RÉSOLUTION 03-CE (2009-2010)

Attendu les termes de la résolution 126 (2008-2009) ayant pour titre : « Mandat de gestion au directeur général – période estivale 2009 »;

Attendu le rapport produit par le directeur général;

Attendu les discussions des membres du comité exécutif du mardi 18 août 2009;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le rapport du directeur général, monsieur Maurice Groulx, pour la période du 11 juin au 17 août 2009, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT REGROUPEÉ POUR LE PROGRAMME « PROJET PERSONNEL D'ORIENTATION » - PHASE 4

RÉSOLUTION 04-CE (2009-2010)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit procéder à l'achat de matériel pour le programme « Projet personnel d'orientation », phase 4;

Attendu l'entente intervenue entre la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) concernant un projet d'appel d'offres pour l'achat regroupé du matériel pour le programme « Projet personnel d'orientation », phase 4;

Attendu la recommandation du directeur du service des technologies de l'information et des communications et l'approbation du directeur général;

Attendu les dispositions de l'article 5.3, alinéa 6.1, du Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (Ref. Recueil de gestion – Règlement C.C. r. 28 2008) ;

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède en son nom dans l'appel d'offres regroupé provincial concernant le matériel nécessaire dans le cadre du programme « Projet personnel d'orientation », phase 4 G09-10-145;

QUE la commission scolaire s'engage également à respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le(s) fournisseur(s) retenu(s) et qu'en conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre (d'autres) fournisseur(s) ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

QUE la commission scolaire s'engage à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la FCSQ au montant de 5 % du total des achats convenus avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT REGROUPEÉ POUR LE PROGRAMME « PROJET PERSONNEL D'ORIENTATION » - MATÉRIEL PÉRISSABLE DES PHASES 1, 2 ET 3
--

RÉSOLUTION 05-CE (2009-2010)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit renouveler le matériel périssable des phases 1, 2 et 3 relatif au programme « Projet personnel d'orientation »;

Attendu l'entente intervenue entre la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) concernant un projet d'appel d'offres pour l'achat regroupé du matériel périssable pour le programme « Projet personnel d'orientation », phases 1, 2 et 3;

Attendu la recommandation du directeur du service des technologies de l'information et des communications et l'approbation du directeur général;

Attendu les dispositions de l'article 5.3, alinéa 6.1, du Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (Ref. Recueil de gestion – Règlement C.C. r. 28 2008);

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède en son nom dans

l'appel d'offres regroupé provincial concernant le matériel périssable des phases 1, 2 et 3 nécessaire dans le cadre du programme « Projet personnel d'orientation »;

QUE la commission scolaire s'engage également à respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le(s) fournisseur(s) retenu(s) et qu'en conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre (d'autres) fournisseur(s) ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

QUE la commission scolaire s'engage à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la FCSQ au montant de 5 % du total des achats convenus avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 06-CE (2009-2010)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 23 septembre 2009, à 18 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 21 h 20.

Marc Carrière,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général